



Achat maison grands-parents

Par **emy057**, le **02/10/2013** à **21:37**

Bonjour,

Mon grand-père qui a actuellement 85 ans souhaiterait qu'à sa mort j'achète la maison familiale à un prix qu'il aura fixé (légèrement en dessous du marché compte tenu de tous les travaux qui seront à effectuer).

Il a 4 enfants.

Quelles seraient nos possibilités, sachant que je suis actuellement propriétaire d'un appartement, je ne pourrai donc pas dans l'immédiat acheter sa maison de son vivant et payer un 2ème crédit.

Peut-il inclure dans son testament une clause me désignant comme acheteuse à tel prix ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **youris**, le **02/10/2013** à **22:01**

bsr

cela est possible si cette disposition testamentaire ne dépasse pas la quotité disponible dans la succession de votre grand père donc ne lese pas ses enfants.

cdt